

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240212-15-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

**N° 15/24**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 5 février 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 19 février 2024

**Objet de la délibération :**

Adhésion à LEADER France

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	62
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	5
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le douze février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Myon, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Gérard COULET à Patrick SEBILE, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Yves GAMELON à Claude CURIE, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Yves MOUGIN à Alain OUDET, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
<b>Procuration</b>	Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Florence PAUL par Claude MARESCHAL
<b>Suppléé(e)s</b>	
<b>Excusé(e)</b>	Henri BARBET, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Pierre-André VOUILLOT
<b>Absent(e)s</b>	Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sébastien LAITHIER, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sarah VIONNET a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Considérant que la CCLL est structure porteuse du GAL Loue Lison depuis la délibération du 10 mai 2017 ;

Considérant que la CCLL, par délibération du 7 juillet 2022, a fait le choix de candidater à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 et d'être à nouveau la structure porteuse du GAL Loue Lison ;

Considérant que la candidature du GAL Loue Lison a été retenue et que la Convention LEADER a été signée en date du 22/08/2023 ;

Considérant que le réseau LEADER France, créé en 1997 à l'initiative de GAL, est un réseau dédié pour représenter et accompagner les territoires ruraux dans leurs démarches LEADER mais également pour défendre les fondamentaux de ce programme auprès de nombreuses instances nationales et européennes ;

Considérant que le réseau LEADER France pourrait constituer un appui au GAL Loue Lison, notamment en matière de règlementations, de ressources et de données ;

Considérant le montant de la cotisation annuelle de 2024 qui s'élève à 750 € ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion du GAL Loue Lison au réseau LEADER France ;

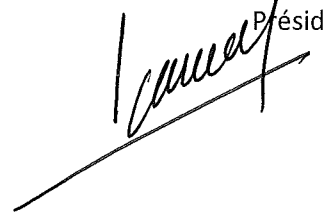
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs au projet
- Autorise le Président à payer la cotisation annuelle.

Fait et délibéré en séance, le 12.02.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Grenier', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.